



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E70946

VALABLE JUSQU'AU 03/11/2026

ÉDITÉ LE 30/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/09/1992

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 30/09/2004

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC AVESNES SUR HELPE 389 239 070

Siret : 389 239 070 00029

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 34794

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000007564726804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000007564726804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENTS JOSE DEHANNE

24 VIEILLE ROUTE
59440 SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE

Téléphone : 03 27 61 27 27

Portable : 06 82 17 19 72

Fax : 03 27 61 05 17

Site Internet :

E-mail : jose.dehanne@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

DEHANNE MATHIEU DIRECTEUR GÉNÉRAL / DEHANNE JOSE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/12/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	06/12/2023
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2023
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	22/11/2023
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	26/09/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	06/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	06/12/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	06/12/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	03/02/2021
o Isolation des combles perdus	06/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1